Compte rendu COPIL NATURA 2000
Site FR 7200804 « Réseau hydrographique de la Pimpine »
Site FR7200698 « Carrières de Cénac »
du 18 décembre 2023 – Communauté de communes des portes de l'Entre-deux-Mers
Bilan d'activité 2023

Participants :

- Monsieur Dominique ASTIER, Elu régional / Président du COPIL
- Madame Celia GASPERINI, Chargée de mission gestion des sites Natura 2000 de la Gironde, Région Nouvelle-Aquitaine
- Madame Sophie EYHERABIDE, Chargée de mission, Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
- Madame Céline GOEURY, Mairie de Latresne / Vice-Présidente du PETR Cœur Entre-deux-mers / Département de la Gironde
- Madame Catherine VEYSSY, Maire de Cénac
- Monsieur Michaël PICO, Mairie de Cénac
- Monsieur Jean-Yves PRUNIERE, Fédération départementale des associations de pêche et de protection du milieu aquatique de la Gironde / Association agréée de pêche de de protection du milieu aquatique de la Pimpine
- Madame Colette GOUANELLE, SEPANSO Gironde
- Madame Sophia GIPOULOU, Groupe Chiroptères d'Aquitaine
- Monsieur Fabrice GREZE, administrateur, CEN Nouvelle-Aquitaine
- Madame Carole DECKER, responsable de l'antenne Gironde, CEN Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000, CEN Nouvelle-Aquitaine

Structure ou personne excusée :

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine
- Office français de la biodiversité
- Syndicat des sylviculteurs de la Gironde
- Chambre d'agriculture de la Gironde
- SIETRA
- Département de la Gironde
- Alain MONGET, Président du PETR Cœur entre-deux-mers

La réunion du comité de pilotage s'est tenue le 18 décembre 2023 dans la salle du conseil de la Communauté de communes des portes de l'Entre-deux-Mers, sous la présidence de Monsieur Dominique ASTIER, Elu régional, Président du COPIL.

Monsieur ASTIER adresse un message de bienvenue aux membres participants, remercie la Communauté de communes pour son accueil, rappelle le contexte de l'animation (la loi 3DS du 21/02/2022 a confié le pilotage de la gestion des sites Natura 2000 terrestres aux Régions à compter du 1er janvier 2023) et présente l'ordre du jour.

Renouvellement du portage de l'animation et de la Présidence du Comité de pilotage pour les deux sites Natura 2000 pour une période de trois ans, à partir du 01/01/2024 :

En l'absence de collectivité volontaire pour reprendre l'animation du site jusque-là, la Région assure actuellement le rôle de structure porteuse de l'animation des deux sites (animation réalisée par le Conservatoire d'Espaces Naturels via un marché public avec l'Etat puis la Région). Conformément au Code de l'Environnement, une consultation des collectivités doit être organisée tous les trois ans pour savoir si une ou plusieurs collectivités seraient intéressées pour reprendre le portage de l'animation de ces deux sites ainsi que la Présidence de leurs Comités de pilotage. Ainsi, une consultation a été lancée le 05/12/2023 par mail. Aucune collectivité ne s'est manifestée dans ce cadre.

Ainsi, la Région Nouvelle-Aquitaine reste structure porteuse de l'animation des deux sites et M. Dominique ASTIER demeure Président de leur Comité de pilotage commun. Un marché public sera relancé par la Région d'ici peu afin d'animer les deux sites.

La suite de la séance du COPIL est animée par Monsieur TARTARY, Animateur Natura 2000 des deux sites au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN NA). La présentation est téléchargeable sur les pages internet dédiées à chacun des site Natura 2000 :

https://reseau-hydrographique-pimpine.fr
https://carrieres-cenac.fr

En propos introductif, l'animateur rappelle l'organisation, validée lors du comité de pilotage de 2020 (COPIL), d'organiser les COPIL concomitamment pour les sites Natura 2000 du réseau hydrographique de la Pimpine et des carrières de Cénac. Cette décision s'appuie sur leurs imbrications territoriales ainsi que leurs articulations importantes en matière d'enjeux.

Les enjeux pour chacun des sites sont rappelés, ainsi que les objectifs découlant de chacun des documents d'objectifs. Le site Natura 2000 du Réseau hydrographique de la Pimpine couvre 281 ha sur le bassin versant de la Pimpine. Il permet la conservation de 19 espèces d'intérêt communautaire, essentiellement liées au cours d'eau. Ce site est intimement lié, en terme de fonctionnement écologique, à celui des carrières de Cénac, notamment pour la conservation des chauves-souris. Ce dernier s'étend sur 22,63 ha de forêts et de carrières.

- **Présentation du bilan d'animation 2023.**

L'animation est portée par la Région. Elle est assurée, via un marché public conclu avec le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Le CEN Nouvelle-Aquitaine a désigné Pascal TARTARY comme animateur des sites. Dans ce cadre, les missions portent principalement sur de l'animation territoriale dans l'objectif de faire émerger des démarches contractuelles (contrat Natura 2000 et Charte) et/ou projets contribuant au DOCOB, l'accompagnement des études d'incidences et des expertises spécifiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniale.

  - Informations auprès des collectivités. Un travail collaboratif a été entrepris, dès le début de l'animation, et se poursuit avec le SIETRA dans le cadre du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Pimpine (Cf. suite du compte rendu).

En 2023, l'animateur a participé à plusieurs comités techniques dans le cadre de la rédaction du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Pimpine et a fourni des préconisations de gestion sur les travaux en rivière qui seront entrepris sur le secteur.

- Rencontre avec les élu.e.s régionaux et les présidents de COPIL de Nouvelle-Aquitaine. Lors des rencontres régionales, l'animateur a accueilli sur les sites une délégation d'élu.e.s régionaux et de Président.e.s de comité de pilotage pour présenter les spécificités d'une site Natura 2000 à enjeux chauves-souris. Cette rencontre sur le terrain, a attiré une vingtaine de participants, et fait suite à une rencontre en salle (63 participants).

- Actions de communication : Vous pouvez retrouver toutes les informations sur les sites aux adresses suivantes : **https://carrieres-cenac.fr/** **et** **https://reseau-hydrographique-pimpine.fr**.
  En 2023, cinq nouveaux articles sont venus compléter les actualités de chacune des pages interne des sites. Il s'agit essentiellement d'articles autour de la nouvelle politique agricole commune et du transfert de compétence Natura 2000 de l'Etat vers la Région.

- Réalisation des newsletters. Parallèlement à cette page internet, une newsletter présentant les principales actualités des sites et nationales est envoyée.
  En 2023, elle a été envoyée le 28 avril auprès de 75 destinataires.

- Prise de contact avec les propriétaires et les exploitants. Ces prises de contact permettent de proposer aux propriétaires privés, collectivités et exploitants un diagnostic parcellaire ou d'exploitation, et de proposer des actions correctives financées par Natura 2000.
  En 2023, ce sont 5 structures ou personnes qui ont été démarchées pour faire l'objet d'un diagnostic parcellaire ou d'exploitation.

  La commune de Cénac souhaiterait qu'une présentation de Natura 2000 soit faite en conseil municipal. Pascal TARTARY indique que c'est tout à fait possible, et propose de faire un diagnostic de propriété en amont sur les parcelles appartenant à la commune.

- Contractualisation Natura 2000. Sur les 5 personnes ou structures contactées, **aucune ne s'est dite favorable** à l'élaboration d'un diagnostic de propriété. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une propriété et de définir les actions pour y répondre. Il sert de base de réflexion pour la mise en œuvre d'actions de gestion sur le site.
  Pour autant, durant les quatre dernières années d'animation, ce sont 18 propriétés qui ont bénéficié d'un diagnostic, pour dix actions potentiellement finançables par un contrat Natura 2000, soit la mobilisation de près de 100 000 euros mobilisables sur le territoire. L'animateur attend un retour des propriétaires. A la date d'aujourd'hui, seul un contrat a pu être engagé.
  Les collectivités demandent que soient organisées plus régulièrement des revues de projets autour de la contractualisation Natura 2000 pour permettre de démultiplier les efforts et mutualiser les moyens des structures. L'animateur approuve la suggestion et travaillera dans ce sens dès 2024

Tableau 1 : Etat d'avancement du déploiement des contrats Natura 2000 sur le secteur

Période	Code et dénomination de l'action	Surface (ha) / linéraire (ml) ou unitaire	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 30/11/2023
Synthèse 2019-2023	GE1.1 - Entretien des prairies (hors SAU) par la fauche	13,63 ha	33 052,75 €	En attente du positionnement des propriétaires
	GE1.2 - Entretien des mégaphorbiaies	11,10 ha	26 917,75 €	En attente du positionnement des propriétaires
	GE1.3 - Entretien des prairies (hors SAU) par le pâturage extensif	13,63 ha	33 052,75 €	En attente du positionnement des propriétaires
	GE1.6 - Entretien de la ripisylve et enlèvement des embâcles	1 874 ml 3,91 ha	1 030,00 €	En attente du positionnement des propriétaires
	GE2.4 - Entretien des milieux semis ouverts (hors SAU) par gyrobroyage	2,53 ha	3 795,00 €	En attente du positionnement des propriétaires
	GE2.7 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	2,39 ha	4 780,00 €	En attente du positionnement des propriétaires
	GE2.8 - Entretien des haies existantes	600 ml	7 800,00 €-	En attente du positionnement des propriétaires
	RE1.3 - Restauration de la ripisylve et de la végétation de berges	1 874 ml 3,91 ha	14 992,00 €	En attente du positionnement des propriétaires
	RE2.2 - Restauration de la diversité physique des cours d'eau et de leur dynamique	563 ml	A chiffrer sur devis.	En attente du positionnement des propriétaires
	TU1.1 - Aménagement des ouvrages de franchissement	1 accès	8 000,00 €	Un contrat Natura 2000 finalisé

- Contractualisation mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Les MAEC permettent de défrayer les pertes d'exploitation dues aux changements de pratiques favorables à la biodiversité. Les MAEC sont proposées sur la base d'un diagnostic d'exploitation réalisé par la Chambre d'Agriculture. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une exploitation et de définir les actions agro-environnementales pour y répondre.
  En 2023, sur les cinq prises de contact, cinq diagnostics ont été entrepris au titre des mesures agro-environnementales et climatiques portées par la Chambre d'agriculture de la Gironde. A cela s'ajoute un renouvellement qui a également bénéficié d'un diagnostic. Parmi ces six dossiers, seulement quatre se sont réellement engagés dans la démarche.

Tableau 2 : Etat d'avancement du déploiement des MAEC sur le secteur

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéraire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Etat d'avancement au 31/12/2023
2023	AGRSAD1	Entreprendre un retard de fauche	Sadirac		16,71 ha	22%	Engagé
		Restauration et entretien de fossé	Sadirac		1 250 ml	n.r.	Engagé
		Restauration et entretien de mare	Sadirac		5 mares	n.r.	Engagé
	AGRSGL	Ajuster la pression de pâturage	Saint Genès de Lombard		4,62 ha	6%	Engagé
Avec : AGR = Agriculteur SAD = Sadirac SGL = Saint-Genès-de-Lombard ml = mètre linéaire n.r. = non renseigné							

- Engagement au titre de la Charte Natura 2000. Il s'agit d'un engagement moral permettant de valoriser les efforts entrepris sur sa propriété ou sur sa pratique.
  En 2023, le SIETRA est devenu signataire de la charte Natura 2000 sur ses propriétés et au titre des usagers du site.

Tableau III : Bilan courant de la contractualisation à la Charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
ASSXX2	2020/2025	-	-	Naturaliste	-
COLTER3	2022/2027	-	-	Collectivité territoriale	-
COLTER4	2023/2028	Latresne/Lignan de Bordeaux/Sadirac	Milieux aquatiques Milieux humides temporaires	Collectivité territoriale	18,41 ha
Légende : ASS = Association			COLTER = Collectivité territoriale		

- Déploiement de mesures hors contrat. Deux projets sont actuellement en cours sur le territoire. Ils portent sur l'amélioration des connaissances en matière de faune aquatique et semi-aquatique souterraine porté par la SEPANSO et sur une stratégie d'acquisition d'espaces naturels au titre de la feuille de route NéoTerra de la Région, déployée par le CEN.
  En 2023, aucun nouveau projet n'a été porté.
  Madame la Maire de Cénac souligne qu'elle est courant que les propriétaires de carrières vendent leurs biens sur des plateformes internet et que cela semble problématique pour la conservation des chauves-souris et pour la sécurité des futurs propriétaires qui ne connaissent pas les dangers du monde souterrain, surtout à Cénac.

  Le CEN invite les membres du Copil à leur faire remonter ce type d'information, notamment dans le cadre de la stratégie d'acquisition d'espaces naturels au titre de la feuille de route NéoTerra de la Région déployée par le CEN.

- Soutien aux programmes de développement durable du territoire. Durant cette année d'animation, l'animateur a participé à plusieurs reprises aux COTECH et COPIL du plan pluriannuel de gestion du bassin versant.
  Plusieurs actions du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Pimpine rentrent dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs du site du réseau hydrographique de la Pimpine.

Tableau IV : Actions du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de Pimpine pouvant ouvrir droit à financement Natura 2000 au travers des contrats.

Enjeux	Objectifs opérationnels	Code	Action
Continuité écologique	Garantir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments	Ce01	Suppressions des petit seuils transversaux isolés
		Ce02	Etude réglementaire visant à déclarer l'état de ruine de l'ouvrage
		Ce03	Etude et travaux de restauration de la continuité écologique (ouvrage routier, moulin ou étang)
		Ce04	Travaux de restauration de la continuité écologique des ouvrages de franchissement (suppression, rechargement aval)
	Intégrer les besoins de continuité dans les enjeux hydrauliques	Ce05	Remplacement d'ouvrage de franchissement
		Ce06	Participation du SIETRA à l'inventaire hydraulique des zones de Palus sur le territoire de la CDC de l'Entre deux mers
		Ce07	Elaboration d'un document de gestion des ouvrages hydrauliques
		Ce08	Mise en œuvre du plan de gestion des ouvrages

- Evaluation des incidences. Deux projets ont été soumis à ce régime en 2023 (détail dans le tableau ci-dessous).

Tableau V : Bilan courant des projets soumis à évaluation d'incidence sur le site

Période	Identifiant	Procédure	Objet	Commune	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
2016-2022	Projet 1	Etude d'impact	Construction d'un lotissement	Cénac	-	-	Favorable

	Projet 2	Schéma	PLU	Cénac	-	-	Favorable
	Projet 3	Cas par cas	Construction d'un lotissement	St Genès de Lombaud	-	-	?
	Projet 4	Loi sur l'eau	Construction d'un lotissement	Le Lignan de Bordeaux	2 ha	Hors site	Demande de précision sur les espèces
	Projet 5	Loi sur l'eau	Ouvrage de franchissement	Carignan de Bordeaux	-	-	Favorable
	Projet 6	Procédure évaluation environnementale des plans et programmes	Révision du PLU	Latresne	-	-	-
	Projet 7	Loi sur l'eau	Construction d'un collège	Fargues-St-Hilaire		Hors site	En cours d'instruction
2023	Projet 8	Manifestation sportive	Tour de France	Latresne	-	-	Favorable sous réserve de la mise en œuvre des préconisations
	Projet 9	Procédure évaluation environnementale des plans et programmes	Modification du PLU	Créon	-	-	-
Légende : n.r. = non renseigné							

Madame la Maire de Cénac nous informe de la tenue durant tout le mois de décembre d'exercice dans les carrières par le GRIMP. Elle soulève la question de l'impact de ces entrainements avec des chiens et de la communication associée à cet exercice.
L'animateur l'informe qu'il n'était pas au courant et que cela peut effectivement engendrer une atteinte non négligeable aux espèces. L'Etat souligne qu'il s'agit d'un problème d'appréhension des enjeux et d'un problème de communication. Il serait nécessaire de voir comment accompagner des problématiques d'exercices qui ne rentrent pas dans les listes d'évaluation des incidences malgré dans ce cas un impact non négligeable.
Depuis le COPIL, le SDIS a transmis des éléments au GCA sur les lieux d'exercice : les cavités n'abritaient pas de population connue.

- **Evaluation des mesures de gestion**
  - <u>Etat de conservation des habitats et des espèces.</u>

Tableau VI : Tendance de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site de la Pimpine

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2023	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles à faciès d'embouissonnement sur calcaire (Festuco-Brometelia)	8,15 ha	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Aucune action entreprise sur ce milieu. La dynamique actuelle tend vers la fermeture du milieu. Par ailleurs, les possibilités d'entretien par pastoralisme s'amenuisent sur le territoire.
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	2 ha	Mauvais	↘	↘	Très mauvais	Aucune action entreprise sur ce milieu, mais une perspective positive dans le cadre de la mise

						en œuvre du PPG sur le bassin versant
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	30 ha	Mauvais	↘	↘	Très mauvais	Aucune action entreprise sur ce milieu. La dynamique actuelle tend vers la fermeture du milieu. Par ailleurs, les possibilités d'entretien s'amenuisent sur le territoire.
91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	48,4 ha	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Aucune action entreprise sur ce milieu, mais une perspective positive dans le cadre de la mise en œuvre du PPG sur le bassin versant

Tableau VII : Tendance de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire des sites

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2023	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
1041 - Cordulie à corps fin Oxygastra curtisii	A préciser	A préciser	↘	↘	A préciser	Perspective positive dans le cadre de la mise en œuvre du PPG sur le bassin versant
1044 - Agrion de Mercure Coenagrion mercuriale	A préciser	Bon	→	→	Bon	
1060 - Cuivré des marais Lycaena dispar	A préciser	Mauvais	→	→	Mauvais	Altération des prairies, mais perspective positive avec le PPG sur le bassin versant
1065 - Damier de la Succise Euphydryas aurinia	A préciser	Moyen	→	→	Moyen	Dynamique nationale positive, mais aucune action n'a été entreprise sur le site
1083 - Lucane cerf-volant Lucanus cervus	A préciser	Bon	→	→	Bon	Dynamique nationale positive, mais aucune action n'a été entreprise sur le site
1092 - Ecrevisse à pattes blanches Austrapotamobius pallipes	A préciser	Mauvais	↘	↘	Très mauvais	La population semble avoir disparu suite à l'expansion des écrevisses exogènes sur la tête de bassin-versant
1096 - Lamproie de Planer Lampetra planeri	A préciser	Mauvais	n.c.	n.c.	Mauvais	Perspective positive dans le cadre de la mise en œuvre du PPG sur le bassin versant
1126 - Toxostome Chondrostoma toxostoma	A préciser	A préciser	n.c.	n.c.	A préciser	
1220 - Cistude d'Europe Emys orbicularis	A préciser	Moyen	↘	↘	Mauvais	Perspective positive avec le PPG sur le bassin versant
1303 - Petit Rhinolophe Rhinolophus hipposideros	A préciser	Mauvais sur Pim. Moyen sur Cénac.	↘	↘	Mauvais à très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1304 - Grand Rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum	A préciser	Mauvais sur Pim. Mauvais sur Cénac	→	→	Mauvais	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1305 - Rhinolophe euryale Rhinolophus euryale	A préciser	A préciser	Non évalué	Non évalué	A préciser	

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2023	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
1307 Petit Murin Myotis blythii	A préciser	Mauvais sur Pim. Mauvais sur Cénac	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1308 - Barbastelle d'Europe Barbastella barbastellus	A préciser	Moyen sur Pim. Moyen sur Cénac.	→	→	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1310 - Minioptère de Schreibers Miniopterus schreibersii	A préciser	Mauvais sur Pim. Indéterm. sur Cénac	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1321 - Murin à oreille échancrée Myotis emarginatus	A préciser	Mauvais sur Pim. Mauvais sur Cénac	→	→	Mauvais	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1323 - Murin de Bechstein Myotis bechsteinii	A préciser	Moyen sur Pim. Moyen sur Cénac.	↘	↘	Mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1324 - Grand Murin Myotis myotis	A préciser	Moyen sur Pim. Mauvais sur Cénac	↘	↘	Mauvais à très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1355 - Loutre d'Europe Lutra lutra	A préciser	Moyen	↗	↗	Moyen à bon	Perspective positive dans le cadre du PPG de la Pimpine et aux regards des évaluations nationales
1356* - Vison d'Europe Mustela lutreola	A préciser	Mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évaluations nationales
1607* - Angélique des estuaires Angelica heterocarpa	A préciser	Bon	→	→	Bon	Perspective positive dans le cadre du PPG de la Pimpine et aux regards des évaluations nationales

- <u>Atteintes des objectifs du document d'objectifs.</u>

Tableau VIII : Niveau d'atteinte des objectifs du document d'objectifs du site de la Pimpine

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'objectif	Commentaires
ODD1 - Maintenir et améliorer les fonctionnalités hydrologiques des milieux aquatiques et humides	OO11 - Maintenir et restaurer les zones naturelles d'expansions des crues et l'engorgement des milieux connexes au cours d'eau	50%	Au travers de l'action du Syndicat de rivière, augmenter par le PPG
	OO12 - Maintenir et encourager la gestion raisonnée du réseau hydrographique	50%	Au travers de l'action du Syndicat de rivière, augmenter par le PPG
	OO13 - Restauration du corridor arboré dans les secteurs dépourvus de ripisylve	20%	Au travers de l'action du Syndicat de rivière, augmenter par le PPG
	OO14 - Rétablir la continuité écologique du réseau hydrographique	20%	Un ouvrage a été réhabilité dans ce cadre, augmenter par le PPG
	OO15 - Améliorer la qualité de l'eau pour concourir à l'objectif de "bon état écologique des milieux aquatiques' conformément aux	50%	Au travers de l'action du Syndicat de rivière, augmenter par le PPG

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'objectif	Commentaires
	objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)		
	OO16 - Maintenir et encourager la gestion raisonnée des plans d'eau	20%	Un diagnostic a été produit, perspectives augmentées dans le cadre du PPG
	OO17 - Restauration des habitats piscicoles et de la capacité d'accueil	0%	Perspectives positives dans le cadre du PPG
ODD2 - Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire	OO21 - Adapter les pratiques d'élevage et de fauche aux enjeux écologiques du site	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective
	OO22 - Maitriser la progression des ligneux sur les milieux ouverts	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective
	OO23 - Lutter contre les espèces exogènes envahissantes	20%	Au travers de l'action du Syndicat de rivière, augmenter par le PPG
	OO24 - Maintenir et favoriser le développement des mégaphorbiaies en linéaire ou en surfacique	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective, perspective positive au travers du PPG
	OO25 - Restaurer les pelouses sèches en déprise par une gestion adaptée	0%	Aucune action sur le sujet
ODD3 - Favoriser les populations de mammifères semi aquatiques et leurs habitats	OO31 - Réduire les causes de mortalité directe	20%	Un ouvrage a été réhabilité dans ce cadre, augmenter par le PPG
	OO32 - Maintenir et restaurer les habitats des mammifères semi-aquatiques	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective, perspective positive au travers du PPG
	OO33 - Encourager la réalisation d'entretien et de travaux en période non perturbante pour les espèces	50%	Au travers de l'action du Syndicat de rivière, augmenter par le PPG
ODD4 - Conserver et favoriser les populations de chiroptères et leurs habitats	OO41 - Conserver et favoriser le maintien d'éléments fixes du paysage (haies, lisières forestières, arbres isolés…) et de boisements mâtures	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective
	OO42 - Maintenir les surfaces de prairies pâturées	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective
	OO43 - Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective
ODD5 - Sensibiliser les acteurs et la population aux enjeux du site	OO51 - Informer les usagers et les acteurs locaux sur la démarche Natura 2000	50%	Des marges de progression sont possibles auprès des collectivités et des petits propriétaires
	OO52 - Sensibiliser le grand public à la richesse écologique du site et à l'importance du maintien des activités traditionnelles pour leur conservation	50%	Aucune action engagée sur le sujet, mais dynamique sur le territoire
	OO53 - Informer et sensibiliser le grand public sur les espèces invasives et nuisibles	50%	Aucune action engagée sur le sujet, mais dynamique sur le territoire

Tableau IX : Niveau d'atteinte des objectifs du document d'objectifs du site de Cénac

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'objectif	Commentaires

ODD1 - Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	OO11 - Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	20%	Démarches entreprises mais propriétaires réticents
ODD2 - Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces	OO21 - Suivre les colonies de chauves-souris en hiver	100%	Réalisé bénévolement par le GCA
	OO22 - Suivre les conditions hygrothermiques des carrières et des extérieurs	100%	Réalisé lors des précédentes tranches
	OO23 -Améliorer les connaissances concernant l'utilisation des différentes cavités	100%	L'utilisation est plutôt bien connue grâce aux investigations du GCA, en revanche, l'utilisation du réseau sur le bassin versant est plus floue
	OO24 - Evaluer la présence hors site du Grand Rhinolophe en période de reproduction	100%	Réalisé lors des précédentes tranches
	OO25 - Evaluer la conservation des espèces	0%	
ODD3 - Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces	OO31 – Mettre en place de la sensibilisation ex-situ	25%	Un panneau du Département sur la piste cyclable

- Limites, freins et dynamique de l'animation lors de l'année 2023. Cette année d'animation a été marquée, en premier lieu, par le transfert de compétence de l'Etat vers la Région, ce qui nécessite du temps d'accompagnement du service Natura 2000 de la Région, au détriment de la contractualisation.

  Concomitamment, la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques a également fait l'objet d'un transfert de compétence de la Région vers l'Etat, avec une séparation dans les portages des mesures entre l'animateur Natura 2000 et l'animateur MAEC. Cette nouvelle organisation ne facilite pas les échanges.

  Malgré cela, de nombreuses actions, parfois symboliques, ont vu le jour. Grâce à l'implication du Groupe chiroptères d'Aquitaine, des suivis populationnels de chauves-souris ont été menés sur la cavité principale du site. Par ailleurs, une dynamique intéressante se met en place autour de la mobilisation des exploitants.

- **Perspectives pour l'année prochaine**
  - Suivre l'instruction d'extension du site. Suite à l'élaboration du document d'objectif et aux demandes du COPIL en 2019, les propositions d'ajustement et d'extension ont reçu un retour positif de l'Etat, nous attendons le retour de l'Europe sur le sujet, mais le périmètre est déjà opposable. Au final, le site de la Pimpine couvre une surface de 344,80 ha. Suite à cela, une mise à jour du Formulaire standard des données devra certainement intervenir durant l'année.

Tableau X : Liste des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site de la Pimpine (après extension)

Habitats	Surface	Proportion du site Natura 2000
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles à faciès d'embouissonnement sur calcaire (Festuco-Brometelia)	8,16 ha	2 %
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles	7,75 ha	2 %

6510 - Prairies maigres de fauche	8 ha	8 %
91E0* - Forêts alluviales à Aulnus glutinosa et Fraxinus excelsior	48,54 ha	14 %

- Poursuite des démarches de contractualisation (Contrat Natura 2000 / Charte / accompagnement MAEC)
- Appui aux évaluations d'incidence Natura 2000
- Poursuite des suivis écologiques
- Faire vivre les outils de communication
- Initier une démarche de cartographie des habitats naturels du site des carrières de Cénac
- Gestion administrative et financière du site

- **Relevé de décisions.**
  - Renouvellement du portage de l'animation et de la Présidence du Comité de pilotage pour une période de trois ans, à partir du 01/01/2024 : la Région Nouvelle-Aquitaine reste structure porteuse de l'animation du site et M. Dominique ASTIER demeure Président du Comité de pilotage. Un marché public sera relancé par la Région d'ici peu afin d'animer le site.
  - Le bilan d'animation 2023 est validé.
  - Le prévisionnel 2024 est validé.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée.

Le président du Comité de pilotage,

D. ASTIER